Nations Unies S/PV.6766



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6766e séance

Lundi 7 mai 2012, à 10 heures
New York

Président :	M. Mehdiyev	(Azerbaïdjan)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Chine	M. Yang Tao
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Bonne
	Guatemala	Mme Bolaños Pérez
	Inde	M. Kumar
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

La situation en Guinée-Bissau

Rapport spécial du Secrétaire général sur la situation en Guinée-Bissau (S/2012/280)

12-33106 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Guinée-Bissau

Rapport spécial du Secrétaire général sur la situation en Guinée-Bissau (S/2012/280)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Angola et de la Guinée-Bissau à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je salue la participation à la présente séance du Ministre des relations extérieures de l'Angola et du Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et des communautés de la Guinée-Bissau.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, M. Joseph Mutaboba, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite l'Ambassadrice Maria Luiza Ribeiro Viotti, Représentante permanente du Brésil, à participer à la présente séance en sa qualité de Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite Mme Salamatu Hussaini Suleiman, Commissaire chargée des affaires politiques, et des questions de paix et de sécurité à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/280, qui contient le rapport spécial du Secrétaire général sur la situation en Guinée-Bissau.

Je donne maintenant la parole à M. Mutaboba.

M. Mutaboba (*parle en anglais*) : J'ai le privilège de présenter au Conseil le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation en Guinée-Bissau (S/2012/280), en date du 30 avril 2012. Voici les principaux faits saillants relatifs à la situation sur le terrain et au niveau international, depuis la rédaction du rapport, après le coup d'État du 12 avril 2012.

Au niveau national, la libération, le 27 avril, du Président par intérim, Raimundo Pereira, et du Premier Ministre, Carlos Gomes Júnior, a permis de satisfaire à une condition importante posée par le parti au pouvoir, le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC), pour sa participation à tout pourparler. Toutefois, même si le Secrétaire d'État aux anciens combattants, le général de brigade Fodé Cassamá, a été également libéré le 28 avril, il importe de souligner que plusieurs responsables du Gouvernement sont toujours réfugiés dans les locaux diplomatiques à Bissau, ou terrés dans des cachettes. Il est donc essentiel de tout mettre en œuvre pour améliorer les conditions de sécurité afin de permettre à ces responsables de rentrer en sécurité et de faciliter le rétablissement de l'ordre constitutionnel dans le pays.

Alors que le PAIGC est confronté à des divisions internes, avec la suspension de 35 de ses membres, coupables d'avoir remis en cause la crédibilité du chef du parti, Carlos Gomes Júnior, le parti continue d'appeler au rétablissement intégral de l'ordre constitutionnel, y compris la réintégration dans leurs fonctions des autorités civiles constitutionnellement élues. Le Front national anti-putsch, dirigé par l'ancien conseiller du défunt Président, Malam Bacai Sanhá, pour les questions de réforme du secteur de la sécurité, Iancuba Djola N'djai, qui dirige le Parti de la solidarité et du travail, a condamné le coup d'État et appelé, dans un premier temps, au rétablissement immédiat de l'ordre constitutionnel et à la libération de tous les détenus; deuxièmement, à la fin des persécutions à l'encontre des dirigeants du Gouvernement et du pillage des biens publics; troisièmement, à la réintégration du Gouvernement élu issu du PAIGC après le scrutin de 2008; quatrièmement, au déploiement d'une force de stabilisation des Nations Unies chargée d'assurer la sécurité des institutions de l'État et de faciliter la mise en œuvre du programme de réforme du secteur de la sécurité; cinquièmement, à la lutte contre l'impunité et le trafic de drogue; sixièmement, à l'imposition de sanctions individuelles contre les putschistes et à leur poursuite en justice; et septièmement, à la conclusion du processus électoral.

Alors que les négociations en vue de trouver une solution à la crise se poursuivent, les besoins de la

population bissau-guinéenne ont été relégués au second plan. Dans le sillage de la crise politique, le versement des salaires des fonctionnaires a été retardé, du fait de l'absence de gouvernement, et la saison de commercialisation des noix de cajou, cruciale pour l'économie et la subsistance de la population, a été perturbée. L'évaluation à laquelle a procédé le Programme alimentaire mondial pour mesurer l'impact de la situation actuelle sur la sécurité alimentaire des ménages dans les régions d'Oio, de Quinara, de Gabú, de Bafatá et de Cacheu a révélé que les noix de cajou étaient commercialisées à un prix inférieur au prix convenu, soit 150 à 200 francs CFA au lieu de 250 le kilogramme. En outre, l'absence de rentrées d'argent a eu pour effet une recrudescence de l'économie de troc. Cela se répercute gravement sur les revenus de ceux qui, dans la population, dépendent de ce premier produit d'exportation, ainsi que sur leur capacité de gagner leur vie ou de survivre.

Face à cette crise qui évolue rapidement, l'ONU a continué, sur le terrain, à mobiliser les efforts pour assurer un retour rapide et pacifique à l'ordre constitutionnel. À cette fin, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) a rencontré la junte militaire à plusieurs occasions en vue de souligner la nécessité de rétablir l'ordre constitutionnel dans le pays, de libérer les hauts fonctionnaires détenus et de mener à terme le processus électoral.

Après la publication par le Conseil de sécurité de sa déclaration présidentielle du 21 avril (S/PRST/2012/15), le Bureau a rencontré les dirigeants de la junte militaire pour leur remettre une copie de cette déclaration et s'enquérir des mesures que la junte entendait prendre pour se conformer à la déclaration. La junte a indiqué qu'elle engageait des négociations avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en vue de trouver une solution à la crise. Au cours de cette rencontre, elle a accepté d'autoriser les Nations Unies à visiter les détenus. Cette visite a eu lieu le 26 avril 2012.

J'ai également tenu des consultations avec le PAIGC, les partis de l'opposition et les organisations de la société civile afin de m'enquérir de leurs positions respectives concernant le coup d'État et de les encourager à participer au processus de médiation dirigé par la CEDEAO. Dans l'ensemble, le coup d'État est impopulaire dans le pays, surtout au sein de la population et de l'association des anciens combattants pour la liberté. L'anxiété va croissant, en particulier en raison du fait que plus on attend pour trouver une solution à la crise, plus graves en seront les conséquences sociales et économiques. En outre, les violations des droits de l'homme, notamment les restrictions à la liberté d'expression et de réunion, ainsi que les cas d'intimidation et d'arrestation arbitraire, n'ont pas diminué.

La Section des droits de l'homme du BINUGBIS se réunit régulièrement pour analyser l'impact du coup d'État sur la situation des droits de l'homme dans le pays. Elle assure un suivi de la situation dans les centres de détention et a appelé les autorités militaires à respecter les droits fondamentaux des détenus. Le Groupe de travail interinstitutions sur la préparation et la réaction aux situations d'urgence et l'organisation des secours, à l'ONU, a également procédé à une évaluation de la situation humanitaire au lendemain du coup d'État du 12 avril et examiné le plan d'urgence interinstitutions des Nations Unies. Cette évaluation l'a amené à la conclusion que la situation n'était pas critique pour le moment.

J'ai également tenu une série de débats périodiques avec les partenaires internationaux basés à Bissau en réponse à l'appel lancé par le Conseil en faveur de l'adoption d'une position et d'une action communes et coordonnées face à la crise politique actuelle. Soucieux d'assurer un partage efficace de l'information, un appui réciproque entre les partenaires internationaux et une harmonisation des efforts, les partenaires internationaux à Bissau ont convenu de mettre en place un groupe de contact de crise comprenant la CEDEAO, l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), l'ONU et, éventuellement, l'Union européenne en tant que principal partenaire de développement, et placé sous la présidence du BINUGBIS. La première réunion officielle du groupe aura lieu à mon retour à Bissau.

Au niveau régional, la CEDEAO a poursuivi le processus de médiation visant à faciliter le rétablissement pacifique de l'ordre constitutionnel. À cet égard, la Gambie a organisé le 29 avril à Banjul, au nom du groupe régional de contact et de suivi de la CEDEAO, une réunion avec les parties prenantes bissau-guinéennes. Y ont participé des représentants de la Guinée-Bissau, y compris des membres de la junte militaire, le PAIGC, le forum des partis politiques d'opposition et les cinq candidats qui contestent le résultat du premier tour des élections présidentielles, ainsi que le groupe de facilitation interconfessionnel qui, avant le coup d'État, avait tenté de trouver une

solution en vue de l'achèvement du processus électoral.

Au cours de la réunion, le groupe régional de contact et de suivi a proposé les solutions suivantes : premièrement, l'adoption de mesures immédiates pour rétablir l'ordre constitutionnel; deuxièmement, la mise en place d'une période de transition de 12 mois aux fins de la révision de la Constitution et de la loi électorale, de la mise en œuvre du programme national de réforme du secteur de la sécurité et d'autres réformes en vue de préparer le terrain à de nouvelles élections visant à choisir un nouveau président pendant la transition; troisièmement, la réinstallation de M. Raimundo Pereira en tant que Président par intérim; quatrièmement, la nomination d'un premier ministre de consensus investi des pleins pouvoirs chargé de diriger un gouvernement à larges assises pendant la période de transition; cinquièmement, l'octroi des portefeuilles de l'intérieur et de la défense à la junte militaire; sixièmement, la prorogation du mandat de l'Assemblée nationale jusqu'à la fin de la période de transition; et septièmement, le déploiement d'une force de la CEDEAO chargée d'assurer le départ dans la sécurité de la mission angolaise afin d'assurer la sécurité durant la période de transition et de faciliter l'application de la réforme du secteur de la sécurité dans le cadre de la feuille de route de la CEDEAO/CPLP en appui aux stratégies de réforme du secteur de la sécurité.

Bien que le sommet de la CEDEAO tenu à Abidjan le 26 avril ait commencé sur une note positive – et abouti à la libération du Président par intérim et du Premier Ministre –, les pourparlers qui ont eu lieu à Banjul le 29 avril se sont retrouvés dans une impasse lorsque les parties ne sont pas parvenues à s'entendre sur des questions fondamentales telles que le choix du Président par intérim. De plus, les propositions avancées par le groupe régional de contact comprenaient des mesures susceptibles d'être remises en cause du fait qu'elles ne satisfont ni au principe de tolérance zéro de la CEDEAO, ni à l'appel lancé par le Conseil de sécurité en faveur du rétablissement de l'ordre constitutionnel. Ceci est particulièrement vrai dans le cas de la décision prise par le groupe de confier à la junte militaire les portefeuilles de la défense et de l'intérieur au sein du Gouvernement de transition.

On ne sait pas non plus très clairement ce que signifie concrètement le bon déroulement du processus électoral. Le porte-parole des forces armées a fait valoir que la junte militaire respectait pleinement les conditions posées par la CEDEAO et que le seul point de désaccord portait sur la question de la présidence par intérim. Par ailleurs, le PAIGC a insisté pour qu'une solution soit fondée sur une seule prémisse, à savoir le respect de la légalité démocratique et constitutionnelle. Pour le PAIGC, qui n'a pas participé aux négociations sur le terrain, le rétablissement de la normalité constitutionnelle signifie la libération inconditionnelle de tous les détenus, le retour au pouvoir des autorités civiles légitimes – c'est-à-dire le Président par intérim, le Premier Ministre et le Gouvernement – et la conclusion du processus électoral du 18 mars 2012.

Le 3 mai, j'ai assisté à Dakar à un sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO sur la Guinée-Bissau. Dans leur communiqué final, les dirigeants de la CEDEAO ont réaffirmé leur principe de tolérance zéro à l'égard des coups d'État dans la région et confirmé leur décision précédente de déployer un contingent de la Force en attente de la CEDEAO en Guinée-Bissau, sans toutefois arrêter de calendrier. Le communiqué prévoyait également l'établissement d'une période de transition de 12 mois dans le pays au cours de laquelle les mesures suivantes seraient prises avec l'assistance de la CEDEAO : premièrement, un examen des textes légaux de la Guinée-Bissau, dont la Constitution et le code électoral; et deuxièmement, des réformes dans les secteurs de la défense et de la sécurité, ainsi que d'autres réformes visant à préparer le terrain à la tenue de nouvelles élections présidentielles à la fin de la période de transition.

Ils ont également recommandé que, premièrement, l'Assemblée nationale élise de nouveaux dirigeants, à la suite de quoi le Président élu de l'Assemblée nationale assumerait la responsabilité de la présidence par intérim et le Vice-Président élu deviendrait Président de l'Assemblée nationale; deuxièmement, qu'un premier ministre de consensus investi des pleins pouvoirs soit désigné pour diriger un gouvernement à larges assises qui mènerait la période de transition à son terme; troisièmement, que le Président par intérim et le Premier Ministre ne soient pas candidats aux élections présidentielles à venir; et enfin, que le mandat des membres de l'Assemblée nationale soit prorogé selon les mécanismes appropriés pour couvrir la période de transition. En outre, les dirigeants de la CEDEAO ont demandé à la Commission de la CEDEAO de solliciter l'assistance de l'Union africaine, de l'ONU et de la communauté internationale pour l'application de ces mesures. Ils ont

également décidé de maintenir les sanctions imposées à la junte militaire jusqu'à ce que tous les protagonistes acceptent les modalités d'un retour de l'ordre constitutionnel.

Entre-temps, l'Union européenne a imposé des sanctions ciblées à l'encontre de six membres de la junte militaire, notamment une interdiction de voyager et le gel des avoirs. Pour sa part, le 5 mai, la CPLP a adopté une résolution exigeant notamment le rétablissement dans leurs fonctions du Président par intérim et du Premier Ministre et la conclusion du processus électoral qui avait été interrompu par le coup d'État du 12 avril. Elle a également demandé au Conseil de sécurité d'imposer des sanctions ciblées à l'encontre des civils et des militaires impliqués dans le putsch et réitéré son appui à la création d'une force de stabilisation de l'ONU en Guinée-Bissau composée de contingents de la CEDEAO, de la CPLP et de l'Union africaine.

Les principales parties au processus de médiation mené par la CEDEAO sont la junte militaire et les partis politiques, dont le PAIGC, qui constituaient le Gouvernement élu constitutionnellement avant le coup d'État du 12 avril. Le PAIGC soutient que les parties ne devraient pas toutes participer aux négociations sur un pied d'égalité et qu'il faut tenir compte des résultats des élections législatives de 2008.

Dans un document intitulé « Mémorandum sur la gestion de la crise politico-militaire en Guinée-Bissau préconisée par la CEDEAO », publié le 2 mai, la Commission permanente du Bureau politique du PAIGC a exprimé des réserves vis-à-vis des décisions de la CEDEAO. Le PAIGC a notamment souligné qu'il importait de maintenir la politique de tolérance zéro concernant le coup d'État du 12 avril et exprimé sa volonté de ne pas participer à un organe de transition qui légitimerait, de manière explicite ou implicite, le putsch ou ses dirigeants. Le PAIGC a également mis en exergue les décisions de la CEDEAO jugées inconstitutionnelles, y compris la nomination de membres de la junte militaire aux postes de ministre de l'intérieur et de la défense, alors que la Constitution de la Guinée-Bissau stipule que les forces armées et ses membres en activité ne peuvent pas entrer dans l'arène politique.

Dans un autre mémorandum publié le 5 mai, le Bureau politique a répété ses messages antérieurs et rejeté la proposition de la CEDEAO de proroger le mandat de l'Assemblée nationale au-delà de novembre 2012. Le Bureau politique a rappelé qu'il donnerait pour instructions à son groupe parlementaire de ne pas participer à un processus qui ne respecte pas les règles en vigueur relatives au fonctionnement du Parlement.

Je voudrais, en guise de conclusion, évoquer les grands points suivants.

Premièrement, je tiens à réaffirmer que l'ONU condamne fermement la prise de pouvoir inconstitutionnelle par les forces armées en Guinée-Bissau. J'insiste également sur l'importance de l'appui de l'ONU au processus de médiation dirigé par la CEDEAO, qui doit avoir pour objectif de rétablir l'ordre constitutionnel dans le pays, conformément à la Constitution bissau-guinéenne.

Deuxièmement, compte tenu des divisions qui existent en Guinée-Bissau, y compris entre les différents groupements politiques et militaires du pays, toute solution durable à la crise politique actuelle doit inclure tous les acteurs nationaux. À cet égard, je continuerai de travailler avec les acteurs nationaux pour promouvoir un dialogue sans exclusive entre les composantes de la société bissau-guinéenne, en vue de parvenir à une solution consensuelle à la crise actuelle.

Troisièmement, le fait que le retour à la normale continue de se faire attendre en Guinée-Bissau a un impact négatif sur les citoyens innocents qui appellent de leurs vœux un règlement rapide de cette crise. À cet égard, le Conseil voudra peut-être envisager l'imposition de sanctions ciblées contre ceux qui continuent de faire obstacle au rétablissement de l'ordre constitutionnel dans le pays.

Enfin, la communauté internationale se doit d'être unie dans son engagement en Guinée-Bissau. À cet égard, il est essentiel que tous les partenaires internationaux – en particulier l'Union africaine, la CPLP, la CEDEAO, l'Union européenne et l'ONU – se mettent d'accord sur une réponse internationale commune pour faciliter le rétablissement pacifique de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau. Je tiens à assurer le Conseil que je continuerai de dialoguer avec les parties prenantes internationales en vue d'atteindre cet objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mutaboba de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mamadú Saliu Djaló Pires, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Guinée-Bissau.

M. Pires (Guinée-Bissau) (*parle en portugais, texte en anglais fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter ainsi que votre pays de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai.

Je remercie tous les membres du Conseil de me donner à nouveau l'occasion, à trois semaines d'intervalle, de m'adresser au Conseil au nom du Gouvernement légitime de la Guinée-Bissau.

Je remercie en outre le Ministre angolais des relations extérieures, qui s'est exprimé au nom de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), la Représentante de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix et le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU en Guinée-Bissau de leurs déclarations.

Compte tenu des dernières évolutions de la situation politique et militaire actuelle – c'est-à-dire les conclusions de la réunion du groupe de contact ministériel régional organisée à Banjul, le 29 avril, et le communiqué final du Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, qui a eu lieu le 3 mai à Dakar –, les autorités légitimes de la Guinée-Bissau saisissent la présente occasion pour saluer et remercier une nouvelle fois la CEDEAO pour les efforts qu'elle déploie en vue de trouver une solution juste à la crise provoquée par le coup d'État militaire du 12 avril.

Nous nous félicitons des positions fermes adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU, l'Union africaine, la CEDEAO, la CPLP, l'Union européenne et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), qui ont vigoureusement condamné ce coup militaire et envisagent d'imposer des sanctions contre ses auteurs. Nous nous réjouissons également au plus haut point de la libération du Président de la République, Raimundo Pereira, du Premier Ministre, Carlos Gomes Júnior, et d'autres personnalités politiques qui avaient été placées en détention militaire. Nous tenons toutefois à attirer l'attention de la communauté internationale, et du Conseil de sécurité en particulier, sur les atrocités que continuent de commettre les auteurs du coup d'État et leurs partisans, aussi bien dans la capitale que dans le reste du pays.

Par exemple, depuis le coup du 12 avril, de nombreux membres du Gouvernement, des dirigeants de partis, des gouverneurs de région, des personnes liées au Président par intérim et au Premier Ministre, des représentants du pouvoir judiciaire, y compris le Président de la Cour suprême, ainsi que le Président de la Commission électorale nationale et certains de ses plus proches collaborateurs se cachent toujours, pour la plupart dans des représentations diplomatiques à Bissau.

Les militaires continuent d'interdire les rassemblements pacifiques, et de les disperser par la force lorsqu'ils sont organisés.

Des violences et des vols de bétail continuent d'être commis à Bissau et dans les campagnes, personne ne protégeant les victimes civiles contre les groupes criminels organisés.

Les fonds de nombreuses institutions publiques sont dilapidés par des membres de l'armée, sans respecter la moindre procédure légale ou administrative.

Le parti majoritaire au Parlement bissau-guinéen s'est, dans la pratique, retrouvé sans chef depuis le 12 avril, ses dirigeants se cachant suite aux persécutions et aux menaces du pouvoir militaire illégitime.

La résidence du Premier Ministre et candidat au second tour de l'élection présidentielle a été plastiquée et détruite par les militaires et continue d'être pillée alors que l'armée est sensée la surveiller.

Les autorités légitimes de Guinée-Bissau sont préoccupées par le mécanisme adopté par la CEDEAO pour appliquer le principe de tolérance zéro pour les coups d'État, tel que décrit dans le communiqué final du Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, tenu le 3 mai. En vérité, la solution recommandée par la CEDEAO pourrait, dans les faits, s'avérer inefficace pour régler la crise politique et militaire actuelle, et risque d'aggraver et de prolonger les problèmes que rencontre le pays. Objectivement, elle légitime également le coup d'État en ne donnant pas son aval à la poursuite du processus électoral et à la tenue du second tour de scrutin, et en n'approuvant pas le retour des autorités légitimes qui exerçaient le pouvoir jusqu'au 11 avril.

Une impression que renforcent de fait l'acceptation de l'élection d'un nouveau bureau pour l'Assemblée populaire nationale et la recommandation de former un gouvernement de transition avec les partis politiques. C'est pourquoi, selon nous, la solution recommandée par la CEDEAO semble encourager les coups d'État en Afrique, en particulier en Guinée-Bissau, au lieu de les combattre.

Dans ce contexte, les autorités légitimes de la République de Guinée-Bissau considèrent qu'en mettant à l'écart le Président par intérim démocratiquement élu et le Premier Ministre, le mécanisme adopté par la CEDEAO pour appliquer son principe de tolérance zéro pour les coups d'État ne respecte par le principe de rétablissement de l'ordre constitutionnel exigé par la communauté internationale, précisément par le Conseil de sécurité dans la déclaration de son président (S/PRST/2012/15), et par les principaux acteurs de la vie politique et de la société civile en Guinée-Bissau. La position de la CEDEAO sur ce point se distancie également de celles défendues par la communauté internationale, en particulier l'Union africaine, l'Union européenne, l'OIF et l'ONU.

Pour toutes ces raisons, le Gouvernement de la République de Guinée-Bissau réitère au Conseil de sécurité sa détermination de répondre aux demandes que ce dernier a formulées dans sa déclaration présidentielle du 21 avril 2012 et qu'a réaffirmées la communauté internationale, estimant que les éléments suivants sont les conditions *sine qua non* du rétablissement immédiat de l'ordre constitutionnel et de la légitimité démocratique, conformément au cadre constitutionnel du pays.

Ces éléments sont, premièrement, la restitution du pouvoir effectif aux dirigeants démocratiquement élus qui étaient au service du peuple jusqu'au 11 avril 2012, à savoir le Président de la République par intérim, le Premier Ministre et le Président de l'Assemblée nationale.

Deuxièmement, une force multinationale doit être déployée moyennant la coopération et l'engagement de bonne volonté de diverses organisations internationales, notamment la CEDEAO, l'Union africaine, la CPLP et l'ONU. Elle devra disposer d'un mandat permettant de garantir la protection des dirigeants et institutions du Gouvernement, ainsi que des autorités civiles, et la tenue du deuxième tour des élections présidentielles et législatives d'ici à la fin de l'année.

Troisièmement, le processus électoral doit se poursuivre, avec l'organisation du deuxième tour des élections présidentielles interrompues par le coup d'État militaire du 12 avril.

Quatrièmement, les dirigeants militaires actuels doivent être immédiatement révoqués de leurs fonctions au sein des forces armées guinéennes en raison du rôle d'instigation qu'ils ont eu dans tous les soulèvements militaires survenus en Guinée-Bissau au cours des 14 dernières années.

Cinquièmement, il faut réformer les forces armées, selon les grandes lignes de la proposition de réforme du secteur de la sécurité, à laquelle la force multinationale doit contribuer activement, en aidant à instaurer les conditions nécessaires à sa mise en œuvre et à la création d'une armée républicaine et démocratique.

Sixièmement, des sanctions doivent être infligées aux instigateurs du coup d'État et à leurs complices. Enfin, il convient d'engager des poursuites au pénal contre les auteurs du coup d'État et leurs complices pour les graves répercussions socioéconomiques qu'a eues le coup d'État à cause des actes de vandalisme et du pillage des entreprises et des résidences de particuliers qui ont été perpétrés pendant la suspension de l'ordre constitutionnel. Notre position est soutenue par une grande majorité de l'opinion publique de notre pays, y compris le PAIGC et ses députés ainsi que tous les partis politiques qui ont rejoint le mouvement national contre le coup d'État, la Ligue des droits de l'homme de Guinée-Bissau et les organisations syndicales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures de l'Angola, S. E. M. Georges Rebelo Chikoti, qui va parler au nom de la Communauté des pays de langue portugaise.

M. Chikoti (Angola) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Je prends la parole devant le Conseil de sécurité au nom des États membres de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) : le Brésil, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, le Mozambique, le Portugal, Sao Tomé-et-Principe, le Timor-Leste et mon pays, l'Angola, qui préside actuellement la CPLP.

En réponse au coup d'État survenu en Guinée-Bissau, la communauté internationale a présenté au cours des dernières semaines des initiatives en vue de trouver une solution permettant de préserver la dignité du peuple bissau-guinéen, et de rétablir son droit légitime à une vie normale et à la paix, à la justice, à la liberté et au développement. Il y a deux semaines, j'ai eu à cet égard l'honneur de participer à une séance du Conseil de sécurité (S/PV.6755) organisée par la présidence d'alors, la délégation des États-Unis d'Amérique, et au cours de laquelle nous avons eu l'occasion de parler de la Guinée-Bissau. Aujourd'hui,

nous prenons de nouveau des mesures pour trouver une solution acceptable qui convienne à la communauté internationale.

La CPLP et ses États membres demeurent profondément préoccupés par l'évolution de la situation dans le pays. Nous avons déjà adopté deux résolutions sur la Guinée-Bissau, dont la dernière, en date du 5 mai, pour rappeler que les seules autorités bissau-guinéennes reconnues par la CPLP sont celles qui jouissent de la légitimité constitutionnelle et démocratique et offrir le plein appui de l'ONU à la position exprimée par le Gouvernement bissau-guinéen légitime à la suite de la conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui s'est tenue à Dakar le 3 mai dernier.

En dépit de la condamnation catégorique du coup d'État par la communauté internationale, qui a exigé le rétablissement de l'état de droit en Guinée-Bissau, aucun résultat n'a été enregistré jusqu'à présent de nature à garantir un retour à la normale du point de vue constitutionnel. Nous saluons les intentions de libération des dirigeants emprisonnés après le coup d'État; nous saluons notamment la libération du Président par intérim, Raimundo Pereira, et du Premier Ministre, Carlos Gomez Júnior. Mais nous appelons à la libération des autres personnes détenues à la suite du coup d'État. Nous estimons que le peuple guinéen ne peut pas se sentir libre tant qu'il ne pourra pas exercer ses droits politiques et civils, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Guinée-Bissau.

La CPLP se félicite de la position prise par l'ONU, l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union européenne et l'Organisation internationale de la Francophonie, qui ont condamné fermement le coup d'État et ont appelé le Conseil de sécurité à tout mettre en œuvre pour le rétablissement immédiat de l'ordre constitutionnel et du Gouvernement légitime de la Guinée-Bissau et l'achèvement du processus électoral. La CPLP demande également au Conseil de sécurité d'imposer des sanctions ciblées contre les éléments militaires et civils impliqués dans le coup d'État, et exprime son appui aux sanctions récemment imposées par l'Union européenne et celles envisagées par la CEDEAO.

Le plus important en ce moment, c'est que la communauté internationale, sous l'égide du Conseil de sécurité, active les mécanismes appropriés en vue du rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau. À cet égard, nous réitérons notre appui à la demande formulée par le Gouvernement légitime de la Guinée-Bissau en vue de la mise en place et du déploiement d'une force de stabilisation, dotée d'un mandat du Conseil de sécurité, composée d'effectifs originaires des pays membres de la CEDEAO, de la CPLP et de l'Union africaine.

Le Conseil doit donc, dans les meilleurs délais, se prononcer sur cette proposition, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, et définir un mandat de mission qui garantisse la légalité constitutionnelle; la protection des institutions, des autorités judiciaires et des populations; l'achèvement du processus électoral; la mise en œuvre de la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité; et, surtout, une lutte véritable contre le trafic de drogue et l'impunité qui y est liée.

La CPLP et ses États membres sont prêts à contribuer à cette initiative, car il s'agit de la meilleure option parmi les efforts en cours pour régler la crise – en tant que solution à caractère global et multilatéral la plus susceptible d'être accueillie favorablement par les forces politiques et sociales et le peuple bissau-guinéen – et qui offre les meilleures chances de succès.

Après l'établissement de la mission bilatérale de l'Angola pour la réforme du secteur de la sécurité, qui était pleinement résolue à trouver une solution bilatérale en ce qui concerne la réforme nécessaire du secteur de la défense et de la sécurité, et après qu'il se soit avéré impossible de mettre en œuvre le mémorandum d'accord tripartite entre le Gouvernement de la Guinée-Bissau, la CEDEAO et la CPLP, tel que prévu par la feuille de route pour la réforme, nous pensons que le moment est venu d'adopter une démarche multilatérale à l'appui de la stabilisation de la Guinée-Bissau, sous les auspices du Conseil de sécurité. Cela semble être le seul moyen d'aider ce pays.

Nous proposons la création, de toute urgence, d'un groupe de contact de crise pour la Guinée-Bissau, composé de représentants de l'Union africaine, de la CEDEAO et de la CPLP, et dont la coordination serait assurée par l'ONU, tel que mentionné dans le dernier rapport spécial du Secrétaire général sur la situation en Guinée-Bissau (S/2012/280).

Enfin, je voudrais attirer l'attention du Conseil sur le fléau terrible qu'est le trafic de drogue et d'armes en Guinée-Bissau, ainsi que d'autres trafics moins répandus mais tout aussi graves. Nous estimons

que l'intention exprimée par le Gouvernement légitime de ce pays de lutter contre le trafic de drogue était l'une des principales raisons qui ont motivé le coup d'État. La communauté internationale est donc appelée à se mobiliser pour lutter contre ce fléau, qui est une source de préoccupation pour tout le monde car il nous touche tous. En effet, ce fléau endommage irrémédiablement et détruit la cohésion politique et sociale et le bien-être moral du pays, et c'est pour cela qu'il importe de renforcer l'appui apporté au plan de lutte contre le trafic de drogue, en particulier en Afrique de l'Ouest, élaboré par la CEDEAO.

Pour terminer, je voudrais attirer l'attention du Conseil et de la communauté internationale sur la grave crise humanitaire qui s'annonce en Guinée-Bissau, s'agissant en particulier des déplacés, des réfugiés et du risque d'une épidémie. Elle exige une intervention et des mesures appropriées de la part de la communauté internationale. Nous ne pouvons pas remettre à plus tard une telle intervention, indispensable pour la Guinée-Bissau.

Je remercie le Conseil de son attention et d'avoir invité la CPLP à prendre la parole devant lui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice Viotti.

Mme Viotti (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance qui arrive à point nommé et de m'avoir conviée à présenter un exposé au Conseil de sécurité en ma qualité de Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix. Je salue la présence du Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et des communautés de la Guinée-Bissau, S. E. M. Mamadú Saliu Djaló Pires, et du Ministre des relations extérieures de l'Angola, S. E. M. Georges Chikoti, dont le pays assure la présidence de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP). Je me réjouis également de la présence de la Commissaire chargée des affaires politiques, de la paix et de la sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Mme Salamatu Hussaini Suleiman. Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Joseph Mutaboba, de son exposé et de l'action précieuse qu'il mène en tant que Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

Dès le début, la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix a condamné dans les termes les plus forts ce renversement par la force du Gouvernement légitime de la Guinée-Bissau. Il importe de souligner que la communauté internationale a également condamné à l'unisson le coup d'État. Le message lancé a été sans équivoque : l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau doit être rétabli et tous ceux qui sont illégalement détenus doivent être libérés de toute urgence. Nous croyons que si tous les partenaires internationaux de la Guinée-Bissau font bloc derrière un message aussi ferme, cela contribuera à la reprise du processus démocratique et à convaincre les auteurs du coup d'État de rentrer dans leurs casernes, permettant ainsi le rétablissement du régime civil.

En condamnant le coup d'État, nous avons également indiqué clairement que tous les acteurs nationaux devaient régler leurs différends par le dialogue politique, et jamais par l'usage de la force. La première étape de la réconciliation nationale en Guinée-Bissau doit être le respect de l'état de droit et le rétablissement de l'ordre constitutionnel. L'engagement actif et la coordination des divers partenaires internationaux, en particulier les organisations régionales, doivent se poursuivre. La libération récente du Président par intérim et Premier Ministre est un événement important et doit être considérée comme l'occasion de maintenir la dynamique lancée et de rétablir l'état de droit.

À ce stade, il est de la plus haute importance que nous continuions à coordonner nos efforts et à parler d'une seule voix, et à rappeler que la communauté internationale ne tolérera en aucune circonstance la prise du pouvoir par des moyens inconstitutionnels. L'ONU, l'Union africaine, la CPLP et la CEDEAO doivent continuer à coopérer et à renforcer mutuellement leurs efforts réciproques. Nous nous félicitons du rôle notable des organisations régionales qui examinent les solutions à apporter à la crise et rappellent que le renversement d'un gouvernement démocratique ne sera pas accepté par ceux qui sont attachés à la paix et à la stabilité en Guinée-Bissau. Le moment est désormais venu de rechercher les points de convergence et d'aligner nos actions sur l'objectif qui est de concrétiser ces solutions le plus rapidement possible.

La Commission de consolidation de la paix est résolue à aider la Guinée-Bissau à procéder aux réformes nécessaires à l'instauration de la stabilité politique et à la poursuite de son développement économique et social. Comme j'ai eu l'occasion de le

dire dans les déclarations que j'ai faites au Conseil, il y a eu des résultats tangibles dans les domaines du renforcement des institutions, de la relance économique et de la gestion financière. Je voudrais rappeler également que le pays était engagé dans un processus électoral démocratique, qu'au premier tour, le taux de participation a été considérable, et que les observateurs internationaux estimaient que les élections étaient fiables et transparentes. Le putsch a assené un coup très grave à la volonté démocratique du peuple de Guinée-Bissau.

Je mentionne encore une fois tous ces acquis pour souligner que l'engagement de l'ONU et de la Commission de consolidation de la paix en Guinée-Bissau produisait des dividendes. En dépit de toutes les difficultés d'un pays touché par des années de conflit, la Guinée-Bissau avait commencé, avec la coopération de la communauté internationale, à créer un climat positif qui allait ouvrir un cycle vertueux de stabilité politique et de développement économique.

Je me fais donc l'écho de l'appel lancé par le Représentant spécial, M. Mutaboba, pour que, en cette conjoncture critique, l'ensemble des partenaires internationaux – l'ONU, l'Union africaine, la CEDEAO, la CPLP et l'Union européenne – aident de concert la Guinée-Bissau. Pour maintenir le ferme engagement de la communauté internationale auprès de la Guinée-Bissau, il est indispensable que l'ordre constitutionnel soit rétabli. Je rappelle que la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix est prête à poursuivre ces efforts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice Viotti de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Mme Suleiman.

Mme Suleiman (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à vous transmettre les salutations chaleureuses du Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), M. Kadré Désiré Ouédraogo, que j'ai l'honneur de représenter à cette importante séance du Conseil de sécurité.

Les nombreuses séances tenues par le Conseil ces dernières semaines pour débattre de la situation en Guinée-Bissau attestent de l'importance que cet organe et le Secrétaire général attachent aux questions de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest. Je tiens donc à exprimer la gratitude des chefs d'État de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de la Commission de la CEDEAO pour l'appui que le Conseil et le Secrétaire général accordent à cette sous-région qui s'efforce de stabiliser le climat de paix et de sécurité.

Tout en vous remerciant, Monsieur le Président, pour la manière exceptionnelle dont vous dirigez ces débats, je tiens également à saluer les orateurs qui m'ont précédée, notamment M. Joseph Mutaboba, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau, ainsi que le Ministre des affaires étrangères de la Guinée-Bissau, le Ministre des affaires extérieures de l'Angola, qui a pris la parole au nom de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), et le Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix.

Depuis des années, la Guinée-Bissau constitue un grand défi à relever dans l'espace de la CEDEAO. L'impasse permanente entre une armée surpolitisée et une classe politique en querelles perpétuelles risque pratiquement de transformer ce beau pays plein de potentiel en un État en faillite. Cette situation ne peut pas continuer.

Depuis le 19 avril, depuis son dernier exposé au Conseil de sécurité (voir S/PV.6754), la CEDEAO a intensifié ses efforts en faveur du rétablissement rapide de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau, mais les résultats sont mitigés. Lors d'un autre Sommet extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO tenu à Abidjan le 26 avril, mentionné par certains des orateurs qui m'ont précédé, l'accord conclu entre le commandement militaire et les 26 petits partis en vue d'établir un « conseil national de transition » pendant deux années, a été dénoncé. Au lieu de cela, le Sommet de la CEDEAO exigeait la mise en place d'une période de transition de 12 mois qui aboutirait à la tenue d'élections présidentielles. Le Sommet a également demandé à la Commission de déployer la Force en attente de la CEDEAO dans le pays afin notamment de garantir le retrait de la Mission angolaise d'assistance technique et militaire en Guinée-Bissau, d'assurer la sécurité de la transition et de commencer à œuvrer à la mise en œuvre de la feuille de route de la réforme du secteur de la défense et de la sécurité.

Les chefs d'État ont adopté une série de sanctions ciblées à l'encontre du commandement militaire et de ses associés, ainsi que des sanctions diplomatiques, économiques et financières contre le pays au cas où la junte militaire refuse d'accepter les demandes de la

CEDEAO dans les 72 heures. Un groupe régional de contact, présidé par le Nigéria et comprenant le Bénin, le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée, le Sénégal et le Togo, a également été mis en place pour assurer le suivi des décisions du Sommet.

Le 27 avril, la CEDEAO a enregistré un grand succès; elle a obtenu la libération du Président par intérim, M. Raimundo Pereira, et du Premier Ministre, M. Carlos Gomes Júnior, détenus depuis le coup d'État du 12 avril. Le 29 avril, comme cela a été mentionné plus tôt, le groupe régional de contact a tenu – pendant plus de 12 heures – de vastes consultations à Banjul avec les principales parties prenantes sur les modalités de la transition. Les interlocuteurs comprenaient le commandement militaire, le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC), le groupe des cinq candidats présidentiels des élections avortées, le groupe des 26 petits partis alliés à la junte et les groupes interconfessionnels pour la promotion du dialogue. Les consultations n'ont toutefois pas produit les résultats escomptés, en raison essentiellement de l'intransigeance de la junte et de ses alliés politiques. C'est pourquoi des sanctions générales et ciblées sont entrées en vigueur le 29 avril.

Le Sommet extraordinaire de la CEDEAO tenu à Dakar le 3 mai a encore consolidé la position régionale sur la crise en Guinée-Bissau. Le Sommet a donné plus de détails sur une période de transition de 12 mois, proposant notamment de réunir de nouveau l'Assemblée nationale, d'en élire un nouveau dirigeant et de confier à ce président nouvellement élu de l'Assemblée nationale la présidence par intérim. Un premier ministre de consensus investi des pleins pouvoirs serait alors nommé à la tête du Gouvernement de transition. Les tâches des autorités de transition consisteraient notamment à revoir les textes légaux pertinents, à savoir la Constitution et le code électoral, à procéder à une réforme économique, à réformer le secteur de la défense et de la sécurité, à entamer un dialogue national et à conduire les élections présidentielles.

Le vendredi 4 mai, le Président de l'Autorité a envoyé une mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau, dirigée par le Nigéria, qui préside le groupe régional de contact, s'entretenir encore une fois avec les parties prenantes. La junte, le PAIGC, les cinq candidats présidentiels, des membres de la société civile, des groupes interconfessionnels et les partis politiques étaient présents à ces entretiens. Lors de ces consultations, les propositions avancées par la CEDEAO ont été généralement acceptées par les parties prenantes, alors même que certains des interlocuteurs demandaient qu'une équipe technique conjointe revoie ces propositions et les harmonise avec les dispositions de la Constitution de Guinée-Bissau. La CEDEAO estime que la situation progresse et que l'on arrivera bientôt à une solution.

Si la CEDEAO a adopté une stratégie axée sur le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau, c'est qu'elle était bien consciente de la gravité et de la complexité de la situation dans le pays. Dans ce contexte, toutes les parties prenantes doivent nécessairement consentir des sacrifices et accepter des compromis. L'ordre constitutionnel qui existait avant le coup d'État ne peut être rétabli immédiatement, comme le réclame le PAIGC, si nous voulons éviter une guerre civile dans le pays. Mais la CEDEAO, ni aucune autre autorité internationale, n'acceptera pas non plus les propositions de la junte et de ses alliés en faveur d'une transition de deux ans, car cela reviendrait à récompenser les conspirateurs. Il faut donc trouver un compromis. En proposant que la transition s'opère par l'Assemblée nationale, la CEDEAO n'ignore pas que le PAIGC, dont est issu le Gouvernement déchu, occupe 63 % des sièges à l'Assemblée et pourra donc peser de tout son poids sur le choix final du Président par intérim.

Tandis que la CEDEAO s'efforce de trouver une solution pacifique à cette crise constitutionnelle, la composante planification de la Force en attente de la CEDEAO est en contact régulier avec l'armée bissau-guinéenne sur les modalités du déploiement de la Force de la CEDEAO, qui est imminent. Dans le cadre de cet effort, la CEDEAO continuera de travailler en coopération étroite avec l'Union africaine, l'ONU et d'autres partenaires, dont l'appui facilitera considérablement la réalisation des objectifs fixés pour le rétablissement de l'état de droit et le maintien de la paix et de la sécurité en Guinée-Bissau.

La CEDEAO sait parfaitement que la mise en œuvre des décisions des chefs d'État et de gouvernement de la sous-région exige de la détermination, ainsi que l'accord et l'appui constants du Secrétaire général, du Conseil de sécurité de l'ONU et de l'ensemble de la communauté internationale. La CEDEAO aura incontestablement besoin d'un appui financier, technique et logistique, en particulier pour le déploiement de la Force en attente. Les détails relatifs à cet appui sont en train d'être mis au point et seront présentés à tous les partenaires dans les meilleurs délais.

Les initiatives prises par la CEDEAO visent à aider le Gouvernement et le peuple bissau-guinéens, car la CEDEAO, en tant qu'organe régional, est consciente des problèmes rencontrés dans ce pays et espère procéder, par le dialogue, à un examen approfondi du système politique et militaire du pays, afin qu'il devienne un membre responsable de la communauté internationale et un agent au service de la paix et de la sécurité internationales, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

La paralysie politique et la culture de la drogue, évoquée par de précédents orateurs, qui règnent aujourd'hui en Guinée-Bissau, symbolisent la fragilité qui menace les efforts déployés par la sous-région pour ancrer la culture démocratique et promouvoir la croissance et le développement; une fragilité qui menace également la paix et la sécurité internationales. La communauté internationale a l'obligation et l'occasion de changer le cours des choses, et elle doit le faire dès maintenant.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 15.